

CRITÈRES DE DÉSIGNATION - INSTITUT UNIVERSITAIRE¹

Critère 1

Être reconnu pour la qualité des services offerts

- La réussite de l'évaluation du Conseil québécois d'agrément (CQA) ou d'Agrément Canada servira de moyen privilégié à cette fin

Critère 2

Avoir conclu un contrat d'affiliation avec une université québécoise et obtenu un avis favorable en appui à la demande de désignation ou de renouvellement

- Détenir un contrat valide signé par l'université et par l'établissement;
- Détenir une lettre d'appui de l'université.

Critère 3

Être reconnu pour la performance et la qualité de son équipe de recherche et de sa programmation de recherche

- Être doté d'une structure de recherche dont la performance et la qualité ont été jugées élevées par le FRQSC ou le Fonds de recherche du Québec – Santé, le cas échéant

Critère 4

Se conformer aux normes en vigueur concernant l'éthique de la recherche

- Avoir un comité d'éthique de la recherche ou avoir accès à un tel comité

Critère 5

Être doté d'une structure de gestion de la mission universitaire

- Faire la démonstration d'un plan d'organisation qui témoigne de l'intégration de la mission universitaire.

Critère 6

Contribuer au développement de pratiques de pointe disciplinaires et interdisciplinaires

- La mise en place d'un processus de développement des pratiques de pointe;
- L'impact de ces pratiques sur l'établissement : qualité des services à la clientèle, politiques et pratiques organisationnelles, organisation des services;
- La démonstration d'un leadership reconnu par les pairs, les autres établissements ou organismes, ou par les partenaires d'autres secteurs d'activités

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux (2012). Guide d'interprétation à l'intention des établissements : critères de désignation à titre d'Institut universitaire conformément aux dispositions de l'article 90 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S-4.2) tiré de <http://www.informa.msss.gouv.qc.ca/Details.aspx?Id=Nh5SdZksSrk=>

Critère 7

Contribuer au transfert, à la mobilisation et à la valorisation des connaissances

- Posséder une structure de gestion des connaissances;
- Les connaissances scientifiques et cliniques sont bien définies et doivent notamment :
 - Être présentées dans des publications, des colloques ou des congrès;
 - Conduire à l'élaboration d'outils visant à soutenir la pratique (valorisation des connaissances);
 - Être intégrées dans les activités de perfectionnement au sein de l'établissement;
- Conduire à des formations au réseau et à des activités de transfert au sein du réseau.

Critère 8

Contribuer de façon importante à la formation de base et spécialisée des professionnels des sciences humaines et sociales et de la réadaptation

- Déterminer le nombre de stagiaires et de jours/stages des 1^{er}, 2^e et 3^e cycle universitaire dans l'ensemble et particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales et de la réadaptation;
- Démontrer l'importance accordée aux stagiaires universitaires en fonction des ressources professionnelles disponibles;
- Posséder une structure de gestion et de soutien à la qualité de l'enseignement;
- Démontrer la présence de professionnels du milieu de pratique reconnus à l'université par un titre universitaire. Ces professionnels participent à l'enseignement théorique, supervisent les stages de 1^{er} cycle, participent à l'encadrement de mémoires de maîtrise ou de thèses de doctorat et participent aux programmes d'enseignement des départements de l'université avec laquelle l'établissement a signé un contrat d'affiliation ou avec d'autres universités.

Critère 9

Contribuer, là où il y a des stagiaires du secteur de la santé, à leur formation sur les déterminants sociaux de la santé ainsi que sur l'impact de la maladie, sur l'adaptation, l'intégration et la participation sociale

- Faire la démonstration de la nature des initiatives visant à exposer les stagiaires aux déterminants sociaux de la santé et à l'impact de la maladie sur l'adaptation, l'intégration et la participation sociale (colloque, séminaires, offre de formation ou autres).

Critère 10

Évaluer les technologies et les modes d'intervention

- Posséder une structure permanente responsable de l'évaluation des technologies et des modes d'intervention dans le secteur des services sociaux;
- Indiquer le nombre et la nature des projets réalisés ou auxquels l'établissement a participé en évaluation de technologies et des modes d'intervention;
- Contribuer à l'élaboration d'outils et de guides de pratiques ainsi qu'à leur évaluation en conformité avec des normes reconnues.

Critère 11
Être doté d'une structure de gestion de la recherche

- Décrire la structure organisationnelle de la recherche;
- Démontrer la présence de chercheurs d'établissement;
- Avoir adopté une politique institutionnelle qui favorise le développement de la recherche et qui contient notamment des dispositions visant à définir une programmation de recherche, dans le cadre d'un créneau clairement défini

Critère 12
Assurer le rayonnement de l'établissement et exercer un leadership à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale

- Avoir conclu des ententes officielles ou entrepris des projets avec d'autres établissements ou organismes qui indiquent que l'établissement s'inscrit au cœur d'un vaste et solide réseau de collaborateurs;
- Faire la démonstration de la diffusion de ses pratiques de pointe auprès d'autres établissements;
- Être reconnu pour l'excellence de ses pratiques, par exemple l'obtention, par l'établissement ou par une personne qui y travaille, de prix d'excellence ou de mention, ou encore par des indicateurs de la satisfaction des partenaires;
- Contribuer à l'élaboration de programmes de formation réseau;
- Répondre à des demandes d'expertise ou d'accompagnement;
- Contribuer au développement de politiques gouvernementales, notamment dans le domaine social;
- Contribuer à la reconnaissance d'enjeux psychosociaux associés à des problématiques intersectorielles, par exemple avec le système judiciaire, la sécurité publique, la solidarité sociale et le système scolaire;
- Témoigner d'une contribution et d'une reconnaissance internationale